



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 28

Mercredi 15 juillet 2020

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Champoz

Vacances d'été

Fermeture de l'administration communale en raison des vacances d'été

L'administration communale sera fermée du 16 juillet au 7 août 2020 inclus. En cas d'urgence, le maire est atteignable au 079 552 58 53.

Champoz, le 6 juillet 2020

Le Conseil communal



Corcelles

Avis de construction

Maître d'ouvrage: Dubois Jean-Jacques, Feldeggsstrasse 28, 3322 Schönbühl

Auteur du projet: Dubois Jean-Jacques, Feldeggsstrasse 28, 3322 Schönbühl

Propriétaire foncier: Wisard-Dubois Sandra, Verger Dedos 25, 2747 Corcelles

Emplacement: parcelle N° 44, Verger Dedos 25, 2747 Corcelles

Projet: rénovation des façades ouest et nord (crépiage des murs, parties en bois remplacées), remplacement des volets, suppression de la galerie «balcon» et du bûcher

Zone d'affectation: village ancien

Recensement architectural: digne de conservation, Objet C / ensemble bâti A et B

Dépôt public de la demande avec plans jusqu'au 7 août 2020, auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous. Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit dûment motivées et formulées par écrit seront reçues jusqu'au terme du dépôt au secrétariat communal.

Durant la fermeture du secrétariat communal du lundi 20 juillet 2020 au vendredi 7 août 2020 inclus, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous au 079 372 11 73.

Corcelles, le 8 juillet 2020

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants: Madame Sarah et Monsieur Mathias Angst, Pâturage Derrière 55, 2747 Corcelles.

Auteur du projet: Kurt Hungerbühler AG, Haldenstrasse 1, 9215 Schönenberg.

Emplacement: parcelle N° 645, au lieu-dit: «Pâturage Derrière 55», commune de Corcelles.

Projet: construction d'une fosse à purin d'un volume de 832 m³ avec place de lavage.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Déroptions: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 août 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Corcelles. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 juillet 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Assemblée communale ordinaire du mercredi 9 septembre 2020 à 20h à la salle communale de Corcelles

Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2019 du Syndicat scolaire du Grand Val
2. Discuter et approuver les comptes 2019 de la Commune mixte de Corcelles
3. Discuter et approuver le règlement concernant les élections et les votations aux urnes
4. Discuter et approuver le règlement des indemnités, vacations et jetons de présence des membres des autorités de la Commune mixte de Corcelles
5. Approuver la modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCI du Jura bernois (suppression des art. 2 al. 3 ; 15 let. E et art. 23 al. 4)
6. Abroger le règlement sur les corvées
7. Divers et imprévus

Dès le jeudi 6 août 2020, les documents suivants pourront être consultés au Secrétariat communal pendant les heures d'ouverture durant 30 jours avant l'Assemblée :

- Comptes 2019 du Syndicat scolaire du Grand Val
- Comptes 2019 de la Commune mixte de Corcelles
- Règlement concernant les élections et les votations aux urnes
- Règlement des indemnités, vacations et jetons de présence des membres des autorités de la Commune mixte de Corcelles
- Règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCI du Jura bernois
- Règlement sur les corvées

Durant la fermeture du Secrétariat communal du lundi 20 juillet 2020 au vendredi 7 août 2020 inclus, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous au 079 372 11 73.

Au plus tard dans les 30 jours après l'Assemblée communale, un recours en matière communale peut être formulé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions de l'Assemblée.

Corcelles, le 15 juillet 2020

Conseil communal



Crémises

Nouvel horaire de la déchetterie de Crémises

Faisant suite à plusieurs réclamations, le Conseil communal a décidé de restreindre l'accès à la déchetterie afin de réduire les nuisances sonores.

Nouvel horaire dès le 15 juillet 2020:

- Mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Jeudi de 16h à 19h
- Samedi de 10h à 12h

Pour information, les contrevenants seront amendés selon Règlement sur les déchets et Règlement de police.

Crémises, le 8 juillet 2020

Le Conseil communal

Fermeture du secrétariat communal

Le secrétariat communal sera fermé durant la pause estivale du 27 juillet au 14 août 2020. Réouverture le mardi 18 août 2020 selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler les numéros suivants:

- 076 319 03 71
- 079 284 02 46
- 079 472 24 52

Bel été à tous!

Crémises, le 15 juillet 2020

Le Conseil communal

Prescriptions pour les piscines de jardins

Suite à la situation liée au Covid-19, bon nombre de piscines sont apparues dans les jardins privés.

Toutefois, la Commune mixte de Crémises rappelle à ses citoyens que les modèles de piscines chauffées dépassant 8m³, et non-chauffées dépassant 15m³, sont soumis à l'obtention d'un permis de construire.

Dès lors, nous prions les citoyens ayant déjà installé une piscine de prendre contact avec le secrétariat communal (secretariat.communal@cremines.ch / contact@cremines.ch ou 032 499 95 42).

Nous conseillons vivement aux citoyens de prendre contact avec le secrétariat communal avant l'achat ou l'installation d'une piscine.

Le Conseil communal remercie la population de sa compréhension et de sa collaboration.

Crémises, le 8 juillet 2020

Le Conseil communal



Eschert

Avis de construction

Requérant : Bernard Sauvain, Sous-Raimeux 9, 2743 Eschert

Propriétaires : Bernard et Fabienne Sauvain, Sous-Raimeux 9, 2743 Eschert

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Rte de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 552, Sous-Raimeux 9, 2743 Eschert

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure

Dimensions et genre : selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande avec plans **jusqu'au 7 août inclusivement** auprès de l'administration communale d'Eschert durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et dûment motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En raison de la fermeture du bureau communal du 20.07 au 10.08.2020, prière de contacter le N° 077 495 06 45 pour des consultations entre le 20.07 et le 07.08.2020.

Eschert, le 2 juillet 2020

Administration communale Eschert

Election complémentaire – poste de maire/sse

Au terme du dépôt de listes pour les élections à la mairie (jeudi 9 juillet 2020 à 17h), une seule liste pour le poste de maire a été déposée au secrétariat communal soit celle de :

« Entente villageoise », Jean-Daniel Parrat, 1972, gendarme, Eschert

Conformément à l'article 36 du « Règlement concernant les élections par les urnes », le conseil communal a proclamé élu tacitement M. Jean-Daniel Parrat au poste de maire le vendredi 10 juillet 2020.

Par conséquent, il n'y aura pas d'élection complémentaire le 23 août 2020.

Eschert, le 10 juillet 2020

Le Conseil communal



Grandval

Vacances d'été et fermeture de la déchetterie

En raison des vacances d'été, le secrétariat municipal sera fermé du 27 juillet au 14 août 2020.

Réouverture le mercredi 19 août selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence et pour la consultation des dossiers en dépôt public (fixation d'un rendez-vous), merci de contacter le maire, M. Laubscher au numéro suivant : 079 335 80 12.

Pour les cartes journalières, nous vous prions de les réserver sur le site internet www.grandval.ch, onglet « cartes journalières ». Les réservations ne seront traitées qu'au retour de la secrétaire.

Puis, la déchetterie sera fermée les jeudis 23, 30 juillet et 6 août 2020.

Le Conseil municipal vous souhaite d'ores et déjà de belles vacances d'été.

Grandval, le 8 juillet 2020

Le Conseil municipal

Bourgeoisie de Grandval

Assemblée ordinaire

Assemblée ordinaire de la bourgeoisie de Grandval

Lundi 24 août 2020 à 19h à la salle communale.

Ordre du jour

1. PV de la dernière assemblée
2. Comptes 2019: a) fonds forestier
b) fonds bourgeois
3. Prendre connaissance du décompte final de la réfection des murs en pierres sèches de la charrière de Raimeux
4. Prendre connaissance du décompte final de la réfection du pont de grange à Champs Derniers
5. Prendre connaissance de la modification de l'article 3 du règlement d'organisation, approuvée par l'OACOT en date du 03.03.2020
6. Rediscuter et éventuellement voter le versement de gaubes aux bourgeois présents en assemblée
7. Divers et imprévus

Grandval, le 13 juillet 2020

Conseil de bourgeoisie de Grandval



Moutier

Vacances d'été – fermeture des bureaux l'après-midi

Nous vous informons que les bureaux de l'administration communale à la Rue de l'Hôtel de Ville 1 et 2 seront fermés tous les après-midi du lundi 20 juillet 2020 au vendredi 7 août 2020.

Moutier, le 1^{er} juillet 2020

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : Horisberger Sébastien, rue de l'Est 16, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 687, rue de l'Est 16

Projet : Agrandissement de la place de parc existante

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 7 août 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 20 juillet au 7 août 2020, les bureaux des Services Techniques-Urbanisme seront ouverts uniquement le matin de 8h à 11h – lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Moutier, le 8 juillet 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Weber Werner et Marie-Claire, rue de Moron 8, 2740 Moutier

Auteur du projet : Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 1832, rue de Moron 8

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau split

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 7 août 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville

1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 20 juillet au 7 août 2020, les bureaux des Services Techniques-Urbanisme seront ouverts uniquement le matin de 8h à 11h – lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Moutier, le 8 juillet 2020

Services Techniques-Urbanisme

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours un poste de

Stagiaire en cours de formation HEG à 50 %, à l'Agence AVS.

Détails du poste sur www.moutier.ch et renseignements auprès de M. Eric Faivre, préposé à l'Agence AVS, Tél. 032 493 11 39, courriel : info@avs.moutier.ch.

Les dossiers de candidatures, accompagnés des documents usuels, doivent être adressés **par courrier postal uniquement**, à M. Christian Vaquin, Chancelier municipal, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier.

Délai de réception : 31 juillet 2020.

Moutier, le 1^{er} juillet 2020

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : Stettler Christian, rue des Prés 22, 2740 Moutier

Auteur du projet : Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 1853, rue des Prés 22

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau split

Zone : H2

Dérogation : Art. 80 LR

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 7 août 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 20 juillet au 7 août 2020, les bureaux des Services Techniques-Urbanisme seront ouverts uniquement le matin de 8h à 11h – lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Moutier, le 8 juillet 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérants : Madame Angélique et Monsieur Vincent Wolff, Rue de l'Est 37, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 3069, au lieu-dit : « Rue de l'Est 37 », commune de Moutier.

Projet : pose d'une pergola bioclimatique en façade Sud-Est sur la terrasse existante.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H3.

Dérogation : art. 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 août 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront

reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 juillet 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Hôpital de Moutier SA, Rue Beausite 49, 2740 Moutier.

Auteur du projet : Bureau d'architecture Heimann Olivier Sàrl, architecte HES, Rue Aimé Charpillot 4, 2735 Bévillard.

Emplacement : parcelle N° 1546, au lieu-dit: « Beau-site 45 », commune de Moutier.

Projet : construction d'un niveau supplémentaire sur la toiture du home « L'Oréade » visant à l'extension de la capacité d'accueil en mode stationnaire pour des patients et des résidents.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : UP 12.

Dérogation : art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 août 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 juillet 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Monsieur Laurent Schaffter, Rue de La Rosière 4, 2852 Courtételle.

Emplacement : parcelles N°s 88, 89 et 149, au lieu-dit: « Rue Centrale 70 », commune de Moutier.

Projet : aménagement d'une terrasse à même le sol de 60 places assises sur toute la longueur du bâtiment au Sud du restaurant « La Maison des brochettes » délimitée par des bacs à fleurs.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : zone de la vieille ville et route communale.

Dérogation : art. 80 LR.

Recensement architectural : ensembles bâtis G et H.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 août 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 juillet 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Bibliothèque municipale
Fermeture durant l'été

La bibliothèque est fermée jusqu'au samedi 8 août 2020 y compris.

Moutier, juillet 2020

Bibliothèque municipale

Promenades dans les prés et terrains de cultures
Avis important aux promeneurs, cavaliers et cyclistes

Le Conseil municipal invite les promeneurs, cavaliers et cyclistes à respecter l'article 18 al. 4 du Règlement de Police administrative de la Commune municipale de Moutier, qui indique que pendant la période de pousse, soit **du 15 avril au 15 octobre**, il est interdit de marcher sur les prés et terrains de cultures sans y être autorisé.

Moutier, juillet 2020

Conseil municipal

Services industriels - Eaux

Avis important - Rue du Crêt - Travaux d'assainissement des infrastructures souterraines

La Municipalité de Moutier va procéder à l'assainissement des infrastructures souterraines à la rue du Crêt, soit les conduites d'eau potable, de l'électricité et une partie du collecteur des eaux usées.

Ces travaux débiteront en principe dès **le lundi 10 août 2020** et dureront environ **12 semaines** et ce pour autant que les conditions atmosphériques soient favorables.

Ces travaux sont conséquents et généreront la fermeture complète de la rue à la circulation.

En revanche, les accès piétons aux propriétés seront assurés en tout temps.

Un sens unique de circulation sera mis en place et les usagers sont appelés à circuler avec prudence d'autant plus que les camions doivent pouvoir accéder au chantier en tout temps et devront faire marche arrière dans le sens contraire du trafic.

Nous demandons aux habitants du quartier, aux livreurs et à la population de Moutier et des environs de bien vouloir prendre note des restrictions de circulation et de se conformer strictement à la signalisation qui sera mise en place au cours des travaux.

Toutes les mesures seront prises pour réduire autant que possible les désagréments provoqués par ces travaux et, d'avance, la Municipalité de Moutier vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.

Moutier, juillet 2020

Services industriels Moutier - Eaux



Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Emplacement : parcelle N° 134, au lieu-dit: « Moron 26a », Moron, commune de Petit-Val.

Projet : démontage du hangar Moron 26a et remise en surface verte du terrain.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14 h

Zone : agricole.

Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 août 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 juillet 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : ValForêt SA, Rte de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement : parcelles N°s 15, 155, 356, 360, 361, 362, 363, 365, 366, 369, 450 et 451, aux lieux-dits: « La Forêt de Tchaïbez, Combioz, La Récousse, La Côte de Montadiu, Pâturage de Montadiu, la Combe des Raverattes et Montaluet », Souboz, commune de Petit-Val.

Projet : mise au gabarit de routes et pistes forestières existantes.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zones de protection : IVS BE 2005, 2026 et 2053.1, IONF 712005, murs de pierres sèches (art. 532 E7 RCC), prairies et pâturages humides (art. 532 E4 RCC), inventaire des objets naturels en forêt (art. 532 E11 RCC) et réserve naturelle communale (art. 533 RCC).

Dérogation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 août 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 juillet 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Communications du Conseil communal
Fermeture de la route de la Combe

En raison du Tir fédéral en campagne organisé par la Société de tir Petit-Val, la route reliant le village de Sornetan à La Combe sera fermée à la circulation aux horaires suivants:

- Samedi 15 août 2020 de 13 h à 18 h
- Dimanche 16 août 2020 de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 14 h 30

Souboz, le 15 juillet 2020

Conseil communal



Communications du Conseil municipal
Analyse de l'eau potable

Les résultats de l'analyse de l'échantillon d'eau prélevé sur le réseau le 9 juin 2020, dans le but d'analyser les métabolites du chlorothalonil, sont conformes aux prescriptions.

Perrefitte, le 15 juillet 2020

Le Conseil municipal



Reconvilier

Avis de construction

Requérant: Rapin Thierry, Les Charmilles 122, 1623 Semsales

Propriétaire: Rapin Laurence et Thierry, Les Charmilles 122, 1623 Semsales

Auteur du projet: Vertical Access Sàrl, Route de la Broye 61, 1623 Semsales

Emplacement: Parcelle N° 170, La Chaudrette 9

Projet: Changement d'affectation d'un atelier situé au rez-de-chaussée en un studio d'habitation

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H3

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 7 août 2020 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 8 juillet 2020

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérants: Eichenberger Elisabeth et Daniel, Chemin des Bouleaux 6, 2732 Reconvilier

Propriétaires: Eichenberger Elisabeth et Daniel, Chemin des Bouleaux 6, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Guggisberg Kurt AG, M. Michael Ott, Zentweg 46, 3072 Ostermundigen

Emplacement: Parcelle N° 1079, Chemin des Bouleaux 6

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, élimination des citernes à mazout existantes

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 7 août 2020 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 8 juillet 2020

Le secrétariat municipal

Crèche municipale

1 place d'éducatrice à la Crèche municipale

Entrée en fonction: Début septembre 2020

Durée de l'engagement: Indéterminée

Taux d'occupation: 60 %

Lieu d'activité: Crèche municipale «La Maison du contour» à Reconvilier

Renseignements: M^{me} Florence Zuber, directrice, au 032 481 10 23

Les offres de service accompagnées des documents usuels seront adressées au Conseil municipal, Route de Chaindon 9, 2732 Reconvilier, jusqu'au 7 août 2020.

Reconvilier, le 6 juillet 2020

Le Conseil municipal

Crèche municipale

1 place d'employé(e) de ménage à la Crèche municipale

Entrée en fonction: A convenir, au plus tard début octobre

Durée de l'engagement: Indéterminée

Taux d'occupation: 25 %

Lieu d'activité: Crèche municipale «La Maison du contour» à Reconvilier

Information: Le poste est susceptible d'être repourvu à l'interne

Renseignements: M^{me} Florence Zuber, directrice, au 032 481 10 23

Les offres de service accompagnées des documents usuels seront adressées au Conseil municipal, Route de Chaindon 9, 2732 Reconvilier, jusqu'au 7 août 2020.

Reconvilier, le 6 juillet 2020

Le Conseil municipal

Assemblée de la Commune bourgeoise

Mardi 1^{er} septembre 2020 à 19 h 30 à la Salle de bourgeoisie

Ordre du jour

- Procès-verbal de l'Assemblée du 5 novembre 2019
- Comptes 2019: Exploitation & Infrastructure
- Election de la caissière
- Informations
- Divers

Dépôt du Procès-verbal

Le Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 1^{er} septembre 2020 sera déposé publiquement 20 jours, dès le 7 septembre 2020, au secrétariat de la Bourgeoisie où il pourra être consulté.

Durant cette période, les ayants-droits au vote pourront former opposition auprès du Conseil de bourgeoisie.

Reconvilier, le 22 juin 2020

Commune bourgeoise de Reconvilier

Avis de construction

Requérante: Global Services B2B SA, Grand-Rue 8, 2732 Reconvilier.

Emplacement: parcelle N° 1495, au lieu-dit: «Vie des Crêts 27», commune de Reconvilier.

Projet: construction d'une maison résidentielle de 5 appartements comprenant un parking souterrain de 7 places, pose de panneaux photovoltaïques sur le pan Sud du toit, aménagement de murs de soutènement et création d'une place de jeux.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA2.

Zone de protection: périmètre de protection et de conservation du site bâti PAL 1 «Village ancien et Centre».

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 août 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 15 juillet 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants: Wimmer Mireille et Alain, Route de Saules 3, 2732 Reconvilier.

Propriétaires: Wimmer Mireille et Alain, Route de Saules 3, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet: Pro-Tech Chauffage Sàrl, Wimmer José, Rue Girardet 33, 2400 Le Locle.

Emplacement: Parcelle N° 883, Route de Saules 3.

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, désaffectation de la citerne à mazout existante, pose d'un poêle à pellets intérieur avec utilisation du canal de cheminée du chauffage à mazout.

Dimensions: Selon plans déposés.

Zone: H2.

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 14 août 2020 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 15 juillet 2020

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérants: Villani Giuseppina et Salvatore, Rue de la Colline 7, 2732 Reconvilier.

Propriétaires: Villani Giuseppina et Salvatore, Rue de la Colline 7, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet: Villani Salvatore, Rue de la Colline 7, 2732 Reconvilier.

Emplacement: Parcelle N° 1159, Rue de la Colline 7.

Projet: Pose de trois fenêtres en pente réparties sur les pans Nord, Sud et Ouest du toit, sans changement d'affectation des combles.

Dimensions: Selon plans déposés.

Zone: HA2.

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 14 août 2020 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 15 juillet 2020

Le secrétariat municipal

Vacances estivales

L'administration municipale sera fermée durant les vacances horlogères. Elle fermera ses portes le jeudi 16 juillet 2020 à 17 h et les rouvrira le lundi 10 août 2020 à 10 h.

Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture (demandes de permis de construire par exemple) sont priées de prendre contact avec l'administration au numéro de téléphone 076 457 78 40.

Si vous avez des questions sur la réévaluation de la valeur officielle de votre bien-fonds, durant les vacances de l'administration, vous pouvez consulter le site internet www.taxme.ch (mot-clé «évaluation générale») et, au besoin, vous pouvez appeler le service cantonal concerné au: +41 31 633 66 42 (le jeudi de 8 h à 11 h et de 12 h 30 à 16 h 30).

Nous informons la population que dès la rentrée, les guichets seront ouverts selon les horaires habituels, soit: lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h et sur rendez-vous au 032 482 73 73. La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

L'Agence AVS Reconvilier et environs sera ouverte: lundi et mardi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h et le jeudi de 10 h à 11 h 45, ainsi que sur rendez-vous fixé au 032 482 73 76.

Le Conseil municipal et l'administration souhaitent de belles vacances estivales à toutes et tous.

Reconvilier, le 13 juillet 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants : Saillim SA et Imval SA, Route des Sautes 104, 1913 Saillon.

Auteur du projet : Bureau Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N°s 471 et 2302, au lieu-dit : « Rue du 16 Mars », commune de Reconvilier.

Projet : construction de deux immeubles de 9 et 15 appartements avec parking souterrain de 22 places et abri commun, aménagement de 14 places de stationnement à l'extérieur, pose d'installations photovoltaïques et de pompes à chaleur en toiture.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H4.

Dérogations : art. 80, 17 RAC et 9.1 annexe III RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 août 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 15 juillet 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Roches

Ordonnance tarifaire relative à l'émission de bons de garde

Lors de sa séance du 6 juillet 2020, le Conseil communal a adopté l'ordonnance tarifaire relative à l'émission des bons de garde. Cette ordonnance entre en vigueur le 1^{er} juillet 2020, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Roches, le 7 juillet 2020

Conseil communal

Rapport officiel d'analyse de l'eau potable concernant le chlorothalonil et les herbicides

Date du prélèvement : 2 juin 2020.

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal ont montré que les propriétés de l'échantillon analysé sont conformes aux prescriptions.

Lieu de prélèvement : Champs Lajoux 83.

Appréciation : les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Roches, le 7 juillet 2020

Conseil communal



Saucourt

Avis de construction

Requérante : ValForêt SA, Rte de Bellelay 1, 2712 Le Fuet

Emplacement : parcelles N°s 193, 199, 200, 215 et 249, au lieu-dit : « Les Prés de la Montagne », Saucourt, commune de Saucourt.

Projet : création d'une route forestière en groise destinée à l'exploitation sylvicole pour la préservation des sols et peuplements utilisés jusqu'ici pour le débardage du secteur avec place de débroussaillage.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 août 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saucourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 juillet 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Fête nationale

Afin de respecter les directives émises par la Confédération en lien avec le Covid-19, les personnes souhaitant participer à la manifestation devront présenter une pièce d'identité afin de collecter les coordonnées. Au cas où la manifestation devrait être annulée, les informations seront publiées sur le site Internet de la commune.

Toute la population de la commune de Saucourt et de la région est cordialement invitée à la Fête du 1^{er} août qui se déroulera à proximité du Stand de tir au Fuet.

A cette occasion, il sera possible de se restaurer dès 18h30. Des grillades seront proposées par la boucherie Schnegg.

L'orchestre Fred et ses claviers se chargera de l'animation musicale tout au long de la soirée.

Partie officielle dès 21h15 :

1. Ensemble du Pierre-Pertuis
2. Salutations des Autorités municipales
3. Ensemble Pierre-Pertuis
4. Discours de M. Pascal Balli, président de la commission politique du 3^e âge du Jura bernois
5. Ensemble Pierre-Pertuis
6. Feu et feux d'artifice vers 22h30.

Dans l'attente de vous voir nombreux, nous vous présentons chères citoyennes et chers citoyens, nos salutations les meilleures.

Le Fuet, le 15 juillet 2020 Conseil municipal

Informations communales

Dossiers en dépôt public durant les vacances d'été

Pour la consultation des dossiers en dépôt public durant la fermeture de l'administration municipale (20 juillet au 9 août 2020), merci de contacter le numéro suivant pour prendre rendez-vous : 079 612 81 04.

Permis de construire délivrés entre le 01.05.2020 et le 30.06.2020.

Le Conseil municipal a octroyé les permis de construire suivants :

- Sophie Gomez pour la construction d'un couvert semi-fermé sur la parcelle N° 1042 au lieu-dit « Les Féverges 20, 2712 Le Fuet ».
- Thierry Huguenin pour la rénovation des murs extérieurs+ prolongation de la passerelle sur la parcelle N° 788 au lieu-dit « Chemin des Moines 9, 2713 Bellelay »,
- Daniel Ryter pour l'installation d'une barrière de 2 mètres de hauteur sur la parcelle N° 965 au lieu-dit « Bout de Bise 1, 2712 Le Fuet »,
- Jean-Daniel Schär pour la construction d'une pergola sur la parcelle no 812 au lieu-dit « Sous-Béroie 5, 2713 Bellelay ».

Le Fuet, le 15 juillet 2020

Conseil municipal

Commune bourgeoise de Saucourt

Assemblée du vendredi 4 septembre 2020 à 19 heures au local habituel

- Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
- Comptes 2019
- Société anonyme Energie bois Pré Paroz SA
- discuter et voter le principe d'adhésion à la nouvelle société
- fixer et voter le montant de la participation financière comme apport au capital-actions
- Divers et imprévu

Le Fuet, le 13 juillet 2020

Conseil de bourgeoisie



Saules

Avis de construction

Requérant : Monsieur Stéphane Weber, Milieu du Village 4, 2732 Saules.

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpillot 4, 2735 Bévillard.

Emplacement : parcelle N° 1, au lieu-dit : « Milieu du Village 9 », commune de Saules.

Projet : pose de 20 panneaux solaires photovoltaïques sur le pan Sud du bâtiment principal et sur le pan Ouest de l'annexe, suppression d'un mur intérieur pour l'aménagement d'une remise dans l'ancienne écurie, aménagement d'une porte en façade Ouest dans les ouvertures existantes et pose d'un nouveau tableau électrique.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : centre ancien.

Recensement architectural : digne de protection, objet C, inscrit sur la liste des biens du patrimoine classés par contrat de classement du 11.02.2014 et ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 août 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 juillet 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Fermeture de l'administration communale

L'administration communale sera fermée du lundi 20 juillet 2020 au lundi 17 août 2020 y compris.

Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant cette période de fermeture (demandes de permis, PV d'évaluation d'immeubles par exemple) sont priées de contacter pour fixer un rendez-vous :

- durant la période du 20 juillet au 31 juillet 2020: le maire, M. Michel Schaer, au 079 825 64 50
- durant la période du 3 au 14 août 2020: le vice-maire, M. Willy Furer, au 032 481 34 61.

Saules, le 8 juillet 2020

Conseil communal



Tavannes

Paroisse catholique de Tavannes

Assemblée de paroisse

Invitation à l'assemblée de la paroisse catholique de Tavannes le dimanche 23 août 2020 à la salle de paroisse de Tavannes à 10 h 30.

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 17 novembre 2019
2. Comptes 2019
3. Nomination nouvel administrateur des finances
4. Nomination fiduciaire pour la vérification des comptes
5. Informations sur les travaux
6. Informations sur la vie de la paroisse
7. Divers

Tavannes, le 15 juillet 2020

Le conseil de paroisse

Règlements, entrée en vigueur

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111).

- Le règlement relatif aux bons de garde;
- le règlement de la crèche municipale

adoptés par l'assemblée municipale de 22 juin 2020, entre en vigueur le 1^{er} aout 2020.

Tavannes, le 13 juillet 2020

Secrétariat municipal

Service Social Régional de Tavannes

Le Service social régional de Tavannes (SSRT) assure les prestations sociales pour 4 communes de la vallée de Tavannes.

Afin de compléter son équipe, il met au concours un poste de

Collaborateur-trice administratif-ve

Taux d'occupation de 50 %

Entrée en fonction au 1^{er} septembre 2020 ou à convenir

Vous trouverez l'annonce détaillée sur le site internet de la municipalité de Tavannes, www.tavannes.ch sous l'onglet « actualité ».

Tavannes, le 9 juillet 2020

Service social régional de Tavannes

Horaires de l'administration municipale durant l'été

Du 13 juillet au 7 août 2020, les bureaux de l'administration municipale sont ouverts **tous les jours** de 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h.

Nous vous souhaitons un bel été !

Tavannes, le 13.07.2020

Secrétariat municipal

Ordonnance tarifaire de la crèche municipale

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 7 juillet 2020, le Conseil municipal de Tavannes a adopté l'ordonnance tarifaire de la crèche municipale. Cette ordonnance entre en vigueur le 1^{er} août 2020, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Tavannes, le 13.07.2020

Secrétariat municipal



Valbirse

Commune mixte de Valbirse

Élection complémentaire au conseil communal

Les citoyens et citoyennes ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués, le dimanche 27 septembre 2020, pour procéder par les urnes à l'élection suivante :

1. d'après le système majoritaire

1 membre du Conseil communal

Conformément à l'article 27 du règlement concernant les élections et votations aux urnes de la commune de Valbirse, toute liste doit être signée par au moins 10 électeurs et électrices du cercle électoral; les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent.

Pour se distinguer des autres listes, elles doivent porter, en tête, une dénomination appropriée. La liste ne contiendra pas plus de noms de candidats qu'il n'y a de postes à pourvoir. Le cumul n'est pas admis.

Les listes de candidats doivent être déposées au secrétariat communal de la Commune mixte de Valbirse **jusqu'au vendredi 14 août 2020 à 17 h, dernier délai**, conformément à l'art. 27 chiffre 1 du règlement concernant les élections et votations aux urnes de la commune de Valbirse.

Si le nombre de candidat valablement présenté se trouve être égal au nombre de siège à pourvoir, le Conseil communal proclame élu tacitement le/la candidat(e).

Les premiers ou premières signataires de la liste ou, s'ils ou elles sont empêchés, les deuxièmes ont le statut de mandataires auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste (art. 30 du règlement concernant les élections et votations aux urnes).

En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 18 octobre 2020 aux mêmes heures et dans le même local.

Expédition en commun du matériel de propagande des partis politiques

Les partis politiques désireux de prendre part à l'envoi en commun doivent s'annoncer au secrétariat communal **jusqu'au 14 août 2020**.

Conditions de participation :

- le matériel de propagande, après éventuel pliage à effectuer par les partis politiques, doit avoir le format A5 et le poids ne doit pas excéder 25 grammes par parti et par électeur;
- les bulletins de vote non-officiels doivent être glissés dans les brochures de propagande, de manière à former un tout par parti. L'utilisation d'enveloppes d'un format supérieur à C5 n'est pas autorisée;
- Le matériel de propagande devra être déposé par les partis concernés au plus tard **jusqu'au 25 août 2020 à 17 h à l'administration communale de Valbirse**.

Bévilard, le 30 juin 2020

Conseil communal de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Monsieur Oliveira da Silva André Filipe, La Ruai 16, 2735 Malleray

Auteur du projet : Monsieur Oliveira da Silva André Filipe, La Ruai 16, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 29, La Ruai 16, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : Installation d'un four à pizza et canal de cheminée et mise en place d'un caniveau en façade Sud

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : HA, périmètre de protection de l'aspect local

Dépôt public : du 8 juillet au 7 août 2020 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpiloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 3 juillet 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage : Madame et Monsieur Tajés Bugeiro Veronica et Peyre Clément, Dos la Velle 16, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : MRS Créhabitat SA, Commune 26, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 1892, Rue des Tilleuls 3, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : Construction d'une villa en béton et briques (sous-sol) et structure bois (rez et étage) avec réduit et places couvertes. Installation d'une pompe à chaleur extérieure à l'Est de la maison.

Modifications : déplacement du réduit initialement prévu au Nord, à l'Ouest de la maison; suppression du mur de soutènement au Sud et construction d'un vide-sanitaire et terrasse; modification des aménagements des abords (remblayages); correction de la hauteur de la cheminée

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H1

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14 h

Dépôt public: du 8 juillet au 7 août 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai. Celles-ci ne peuvent porter que sur les modifications apportées.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les oppositions déposées pour le premier dossier, restent valables.

Bévillard, le 3 juillet 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage: Madame et Monsieur Droz Laetitia et Aeberhard Jean-Pierre, Genevière 6, 2720 Tramelan

Auteur du projet: MRS Créhabitat SA, Communance 26, 2800 Delémont

Adresse du projet: BF 1404, Rue Emile Villeneuve 21, Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet: Construction d'une villa en béton et briques (rez) et structure bois (étage) avec réduit, trois places de stationnement dont une place couverte. Installation d'une pompe à chaleur extérieure sur la toiture.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H3

Dérogations: Loi sur les routes, art. 80 et art. 85. Règlement communal de construction de Bévillard, art. 24

Dépôt public: du 8 juillet au 7 août 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai. Celles-ci ne peuvent porter que sur

les modifications apportées.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 3 juillet 2020

Commune mixte de Valbirse

Horaire du bureau communal durant l'été

Durant la semaine du 20 au 24 juillet 2020, le bureau communal sera ouvert uniquement le matin, de 10h à 12h, ou sur rendez-vous. L'administration sera complètement fermée durant la semaine du 27 au 31 juillet. Du 3 au 7 août, le bureau sera ouvert le matin, de 10h à 12h, ou sur rendez-vous. Bel été à tous!

Bévillard, le 6 juillet 2020

Commune mixte de Valbirse

Route fermée au Botat pour le 1er Août

Comme déjà annoncé, la fête publique du 1er Août n'aura pas lieu cette année à Valbirse en raison de la situation sanitaire. Par contre, la Commune procédera à un tir de feux d'artifice au soir du 1er août. A ce titre, les Services techniques informent que la route sera fermée entre la rue du Botat et la rue des Mélèzes, depuis le samedi 1er août à 12h jusqu'au dimanche 2 août à 12h. Ce secteur sera inaccessible, y compris pour les piétons. La Commune remercie les usagers de bien vouloir se conformer à la signalisation qui sera mise en place.

Bévillard, le 9 juillet 2020

Commune mixte de Valbirse

Divers

Syndicat de communes des sapeurs-pompiers Val d'Or

Convocation

L'assemblée des délégués du Syndicat de communes des sapeurs-pompiers Val d'Or aura lieu le:

Mardi 18 août 2020 à 20h – Salle des commissions de la Commune de Saicourt – Pré Paroz 1 - Le Fuet.

L'ordre du jour sera le suivant:

- 1. Appel
- 2. Nomination d'un scrutateur
- 3. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée du 03.12.2019
- 4. Approbation des comptes 2019
- 5. Projet nouveau tonne-pompe
- 6. Divers et imprévus

Le Fuet, le 15 juillet 2020

Pour l'Etat-Major – C. Freudiger

Hôtellerie et restauration

Heures de fermeture le 31 juillet et le 1er août 2020

Hôtellerie et restauration

Conformément à la décision de la suppléante du préfet et des préfètes des arrondissements administratifs de Biel/Bienne, du Seeland et du Jura bernois, les établissements d'hôtellerie et de restauration peuvent, durant la nuit du 31 juillet au 1er août 2020, fermer au plus tard à 3h30 (prolongation d'horaire régionale selon l'art. 13 al. 2+4 de la loi sur l'hôtellerie et la restauration).

Conformément à la décision de la Direction de l'économie publique du canton de Berne, les établissements d'hôtellerie et de restauration peuvent, durant la nuit du 1er au 2 août 2020 fermer au plus tard à 3h30 (prolongation d'horaire cantonale selon l'art 13 al. 1 + 4 de la loi sur l'hôtellerie et la restauration). Une autorisation supplémentaire de dépassement d'horaire n'est pas nécessaire.

Nous prions chacun, clients et restaurateurs, d'éviter tout tapage nocturne. De plus, lors de tirs de feux d'artifices etc., il est recommandé de tenir compte de l'environnement ainsi que des conditions atmosphériques.

Courtelary, le 15 juillet 2020

La suppléante du préfet et les préfètes: B. Meyer, F. Steck, S. Niederhauser

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier
en version électronique sur www.lasemaine.ch



Crémines

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémines

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
- Samedi matin de 8 h à 12 h, samedi après-midi de 14 h à 17 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55
Pour les cartes journalières: 079 729 56 89
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17 h à 19 h

Calendrier des parutions 2020

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	38	34	16.09.2020	mercredi	47	43	18.11.2020	mercredi
30		22.07.2020	SUPPRIME	39	35	23.09.2020	mercredi	48	44	25.11.2020	mercredi
31		29.07.2020	SUPPRIME	40	36	30.09.2020	mercredi	49	45	02.12.2020	mercredi
32		05.08.2020	SUPPRIME	41	37	07.10.2020	mercredi	50	46	09.12.2020	mercredi
33	29	12.08.2020	mercredi	42	38	14.10.2020	mercredi	51	47	16.12.2020	mercredi
34	30	19.08.2020	mercredi	43	39	21.10.2020	mercredi	52	48	23.12.2020	mercredi
35	31	26.08.2020	mercredi	44	40	28.10.2020	mercredi	53		30.12.2020	SUPPRIME
36	32	02.09.2020	mercredi	45	41	04.11.2020	mercredi				
37	33	09.09.2020	mercredi	46	42	11.11.2020	mercredi				